



# Association Sportive Automobile Franche Comté



## 39<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL PEA DE FRANCHE-COMTE

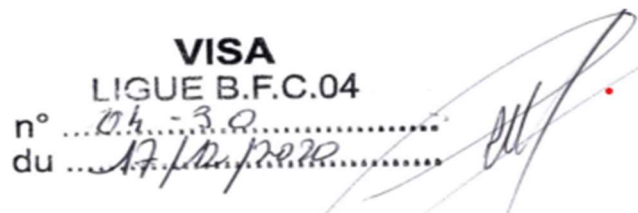
30 / 31 JUILLET 2021

### RÈGLEMENT PARTICULIER

#### «Challenge Crédit Mutuel»

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes*

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise le **30 / 31 JUILLET 2021** le **39<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL PEA DE FRANCHE-COMTE** en qualité d'organisateur administratif et Technique.



Numéro **04 - 90** en date du **\_17 / 12 / 2020** et a reçu le permis d'organisation de la **FFSA**  
Numéro **90**

### **PROGRAMME – HORAIRES**

Parution du règlement :	Vendredi 15 Mai 2021
Ouverture des engagements :	Vendredi 15 Mai 2021
Clôture des engagements :	Lundi 19 Juillet 2021
Parution du road-book :	Dimanche 25 Juillet 2021
Retrait du road-book :	<b>Bar de l'union, 1 Place de la Résistance GRANDVILLARS</b>
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 25 Juillet 2021 de <b>9 h 00 à 18h</b> Vendredi 30 Juillet 2021 de <b>9 h 00 à 18h</b>
Vérification des documents :	Vendredi 30 Juillet 2021 de <b>15 H 00 à 19 H 45</b>
Lieu :	<b>AU FAIT 90 à GRANDVILLARS</b> (voir plan)
Vérification des voitures	Vendredi 30 Juillet 2021 de <b>15 H 00 à 20 H 00</b>
Lieu :	<b>AU FAIT 90 à GRANDVILLARS</b>
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 30 Juillet 2021 à partir de <b>15 h 00 à GRANDVILLARS (PARKING AU FAIT 90)</b>
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 30 Juillet 2021 à <b>19 h 00</b>
Publication des équipages admis au départ avec ordre et horaire, affichage :	
Lieu :	Samedi 31 Juillet 2021 à <b>7 h</b> , à <b>GRANDVILLARS</b> Départ à <b>(PARKING AU FAIT 90)</b>
Briefing des pilotes	Ecrit et distribué aux vérifications administratives.
Heure et lieu de départ :	Samedi 31 Juillet 2021 à <b>8 h 00</b> , <b>1<sup>ère</sup> VHC</b> parc fermé à <b>GRANDVILLARS (PARKING AU FAIT 90)</b>
Heure et lieu d'arrivée :	Samedi 31 Juillet 2021 à <b>20 h 00</b> parc fermé à <b>GRANDVILLARS (PARKING AU FAIT 90)</b>
Publication des résultats provisoire :	Samedi 31 JUILLET 2021 <b>1/2 H</b> après l'arrivée du dernier concurrent <b>(PARKING AU FAIT 90)</b>
Publication des résultats officiels:	<b>1/2 H</b> après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Samedi 31 Juillet 2021 <b>1 coupe sera remise à chaque équipage à l'entrée du parc fermé.</b>

## ARTICLE 1P - ORGANISATION

### Comité d'organisation :

Secrétariat du rallye :

Téléphone :

Permanence du Rallye :

Téléphone :

### Organisateur technique :

**Président : Eric GAVILLOT**

**Membres : Les membres de l'ASA FRANCHE-COMTE.**

**ASA FRANCHE-COMTE**

**1, Place Raymond FORNI**

**90100 DELLE**

**06 83 23 70 03**

**AU FAIT 90 à GRANDVILLARS**

**Rue du Lieutenant Rusconi 90600**

**06 08 78 54 10**

**ASA Franche Comté**

**1,place Raymond Forni**

**90100 DELLE**

### 1.1P OFFICIELS

Commissaires Sportifs président	Claude	CONDAMIN	03/14	Licence n° 122813
Commissaires Sportifs	Florence	HIRN	04/11	Licence n° 128935
	Gérard	SIMON	04/19	Licence n° 12019
Directeur de Course	Jacky	BERTRAND	04/03	Licence n° 14532
Directeurs de Course adjoints	Hubert	BENOIT	04/11	Licence n° 3617
Directeurs de course VHC	Maryse	THOMAS	03/26	Licence n° 3123
Directeur de course ES 1/2/3/4	Jean Hug	HAZARD	03/04	Licence n° 1515
Directeur de course Adj ES	Frédéric	DELMOTTE	04/21	Licence n° 154521
Directeur de course Adj ES (Croix)	Thierry	TRONTIN	04/08	Licence n° 187858
Voiture Autorité	Eric	GAVILLOT	04/05	Licence n° 223609
	Gérard	FINQUEL	04/05	Licence n° 1913
Voiture Trico	Jean Christ	OUDIN	03/26	Licence n° 236865
Voiture sécurité	Jean François	LOVIS		CHICCO D'ORO
Directeur de Course Voiture 00	Jacky	LEPEULE	04/08	Licence n° 13663
Voiture damier	Claude	PETOT	04/09	Licence n° 3614
Commissaires Techniques, resp.	Claude	CUENOT	04/05	Licence n° 4454
	Jean Louis	REVERCHON	04/21	Licence n° 6835
	Daniel	BOULOT	04/09	Licence n° 296418
Relations avec les concurrents	Martine	REVERCHON	04/09	Licence n° 14505
Voiture Sono	Stéphane	GRILLOT		
Medecin Chef	Eliane	BRETL		
Responsable classements	Patrice	MOUGIN	04/05	Licence n° 158429
	Pierre	LOMBARD	04/05	Licence n° 158313
Responsable chronométrage	Bernard	AUBERT	04/05	Licence n° 242742
	Norbert	TISSIER	04/05	Licence n° 24359
Responsable commissaires	Séverine	HERBET	04/05	Licence n° 242748

## 1.2P Eligibilité

Le Rallye Régional Franche Comté compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 2.
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2021
- le Challenge ASA Franche-Comté 2021.

## 1.3P Vérifications

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par courrier.

La liste des engagés et les heures de convocation seront publiées après clôture/ des engagements sur le site internet de l'ASA : [www.asafcomte.com](http://www.asafcomte.com)

Les vérifications administratives auront lieu :

**Vendredi 30 Juillet 2021 de 15 h 00 à 19 h 45**

**AU FAIT 90 à GRANDVILLARS**

Les vérifications techniques auront lieu le :

**Vendredi 30 Juillet 2021 de 15 h 00 à 20 h 00**

**AU FAIT 90 à GRANDVILLARS**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage RENAULT Auto Plus Service à

**GRANDVILLARS**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 Euros TTC.**

## ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 39eme Rallye Régional PEA de Franche – Comté doit adresser à (cachet de la poste faisant foi) :

**Pierre LOMBARD**

**11, Rue de la gare**

**90300 LACHAPELLE sous CHAUX**

Site internet : [peter.lombard@orange.fr](mailto:peter.lombard@orange.fr)

Tél : 07 88 08 92 32

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 19 Juillet 2021**

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **(330 €)**

- sans la publicité facultative des organisateurs : **(660 €)**

- équipage membre de l'ASA Franche-Comté : **(280 €)**

- un seul membre de l'équipage de l'ASA FC : **(305 €)**

**3.1.12P** **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

**Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30 % des droits d'engagement aux concurrents qui n'auraient pu se présenter au départ du Rallye , sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le Mercredi 28 Juillet 2021 . Après cette date une retenue de 50 % sera faite, conformément aux prescriptions générale 2019.**

## ARTICLE 4P- VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1P** Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**4.3P** Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée que sur le parc d'assistance à **GRANDVILLARS**

1 véhicules assistance autorisés sur le parc (avec vignette)

**4.3.2** **Important** : une bâche sous chaque voiture de course est obligatoire dans le parc. Ainsi que le camion d'Assistance

- de ne pas piquer ni endommager le terrain.

- de prendre en charge les déchets en quittant le parc.

La pénalité pour défaut est de **200€.**

- 4.3.2.3P Limitation de changements de pièces  
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

### Article 5 Identification des voitures et publicité

#### 5,1 Identification des voitures

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identité promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P Description  
Le Rallye Régional PEA de Franche-Comté représente un parcours de 155,6 km.  
Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.  
Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.6 km.  
Les épreuves spéciales sont :

**ES 1 / 2 / 3 / 4: LE GRAMMONT ( 9,9 km x 4 )**

- 6.2P Reconnaissances  
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- 6.2.5P Les reconnaissances sont autorisées uniquement lors des journées suivantes  
**Dimanche 25 Juillet 2021 de 9 h 00 à 18 h 00**  
**Vendredi 30 Juillet 2021 de 9 h 00 à 18 h 00**  
Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **trois au maximum** et des contrôles seront effectués par les organisateurs et les forces de l'ordre..

## ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

- 7.2P Dispositions Générales relatives aux Contrôles

- 7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont : chasuble modèle FFSA

## ARTICLE 8P - RÉCLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10P - PRIX

1- Des prix en **espèces** récompenseront les concurrents au scratch et à la classe.

Scratch	1 <sup>er</sup>		<b>300 €</b>	
	2 <sup>ème</sup>		<b>200 €</b>	
	3 <sup>ème</sup>		<b>100 €</b>	
Classe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Conditions
	<b>150 €</b>			1 à 5 partants
	<b>150 €</b>	<b>100 €</b>		6 à 9 partants
	<b>150 €</b>	<b>100 €</b>	<b>50 €</b>	10 partants et plus

2 - **Coupes** : 1 Coupe sera remise à chaque équipage à l'entrée du parc fermé.  
Cinq commissaires seront récompensés par tirage au sort.  
La remise des coupes se déroulera **Samedi 31 Juillet 2021**,  
Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.